

PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Bilan quantitatif et qualitatif 2025



RAPPEL

Qu'est-ce qu'un passeport phytosanitaire ? (Art 78 - Règlement 2016/2031/UE)



Le PP est une **étiquette officielle** utilisée, entre opérateurs professionnels(OP) pour :

- la circulation de végétaux, produits végétaux et autres objets sur le territoire de l'UE (y compris au sein d'un même État membre) ;
- l'introduction et la circulation de végétaux, produits végétaux et autres objets dans certaines zones protégées (ZP) de l'UE

Le PP **atteste que les végétaux sont conformes aux règles européennes relatives à la santé des végétaux** : absence d'Organismes de Quarantaine (OQ), d'Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ), respect des exigences particulières,...

Résultats quantitatifs 2025

Exigences :

- réglementaires : ≥ 1 inspection/an des OP avec ADPP (Autorisation à Délivrer des Passeports Phytosanitaires)
- infra-réglementaires : inspection des OP sans ADPP : $\geq 5\%$ du volume d'OP avec ADPP

Résultats :

- OP avec ADPP : 270 inspectés (-18 arrêts + 25 nouveaux = +7 vs 2024) : 100%
- OP sans ADPP : 24 inspectés : 8% (donc $> 5\%$)

Résultats qualitatifs 2025

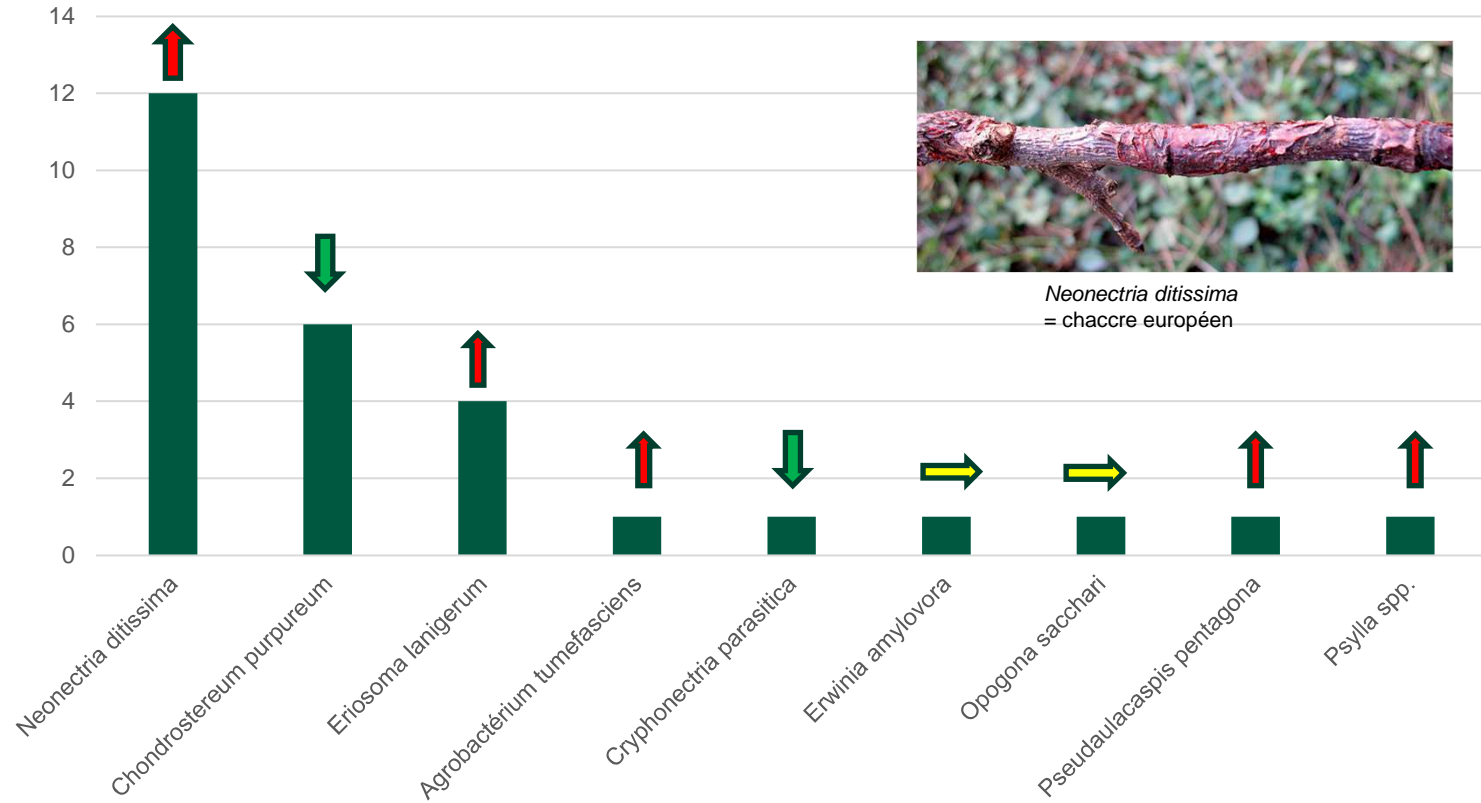
Points de contrôle	Taux de non conformité PL	Taux de non conformité FR	Non Conformités les plus fréquentes
Enregistrement et déclarations de OP	9 %	6 %	Absence de télédéclaration dans les délais accordés
Traçabilité	14 %	11 %	Identité imprécise des végétaux (composition, variété). Conservation partielle des PP fournisseurs en cas de négoce
Passeport phytosanitaire	26 %	17 %	Contenu des PP délivré erroné ou absence de certaines mentions
Connaissance et surveillance des végétaux	30 %	28 %	Absence d'enregistrements consignants les résultats des observations et/ou les opérations de désinfection du matériel
Statut global de l'inspection	52 %	40 %	

Bilan sanitaire

28 identifications d'ORNQ – Aucun OQ



Chondrostereum purpureum
= Plomb parasitaire



Neonectria ditissima
= chaccre européen

Des questions ? Des remarques ?

